

FORMULAIRE D'AUTORISATION D'EMPRUNT

En raison de leur complexité ou de thématiques susceptibles de heurter la sensibilité, certains livres sont soumis à une restriction d'âge. Néanmoins, les mineurs peuvent y avoir accès si un représentant légal en a autorisé l'emprunt. Il est également possible de consulter les emprunts de votre enfant sur son compte.

N.B. Le prêt de DVD et de jeux vidéo est soumis à la *Loi sur le cinéma, les vidéogrammes et les logiciels de loisirs* (jeux vidéo) : un jeune ne peut emprunter un support que s'il atteint l'âge légal requis.

J'autorise mon enfant,

PRÉNOM : _____ NOM : _____

DATE DE NAISSANCE : __ . __ . ____

N° de compte ABCD ____

à emprunter ce qui suit :

- ☐ Livres bloqués à 12 ans
- ☐ Livres bloqués à 13 ans
- ☐ Livres bloqués à 14 ans
- ☐ Livres bloqués à 15 ans (romans de la section adultes)
- ☐ Livres bloqués à 16 ans
- ☐ Autres (veuillez préciser) : _____

NOM ET PRÉNOM DU RESPONSABLE LÉGAL : _____

DATE : _____ SIGNATURE : _____